

Bruxelles, le 22 septembre 2021
(OR. en)

12104/21

**Dossier interinstitutionnel:
2021/0247(NLE)**

**FISC 147
ECOFIN 869**

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents (2 ^e partie)/Conseil
N° doc. Cion:	11133/21 - COM(2021) 433 final
Objet:	Proposition de décision d'exécution du Conseil autorisant la Hongrie à introduire une mesure particulière dérogatoire à l'article 193 de la directive 2006/112/CE relative au système commun de taxe sur la valeur ajoutée - Adoption

1. Le 30 juillet 2021, le Conseil a reçu la proposition de la Commission¹ relative au sujet visé en objet.
2. Aucune objection n'a été soulevée quant au fond de cette dérogation au sein du groupe "Questions fiscales" (Fiscalité indirecte).
3. Compte tenu de ce qui précède, le Comité des représentants permanents est invité à suggérer au Conseil:
 - d'adopter, en point "A" de l'ordre du jour d'une prochaine session, la décision d'exécution visée en objet, dont le texte, mis au point par les juristes-linguistes, figure dans le document 11645/21;
 - de décider de faire publier ladite décision d'exécution au Journal officiel.

¹ Doc. 11133/21.